
Dispositions particulières aux championnat U13

1. Composition des équipes

Chaque équipe de club se compose obligatoirement de cinq joueurs au minimum et de dix au maximum.

Tous les joueurs doivent être licenciés auprès de la F.F.B.B dans la catégorie U13 ou dans la catégorie U11 s'ils bénéficient d'un sur-classement prévu par les règles de la FFBB.

En catégorie U13, seulement 3 licences C1, C2 ou OCT sont autorisées

1.1.L'entraîneur inscrit sur la feuille de match doit être licencié auprès de la FFBB. La licence de type dirigeant n'est pas compatible avec la fonction d'entraîneur.

Le trombinoscope des licences doit être présenté aux officiels dirigeant la rencontre.

La mixité est autorisée. Les équipes mixtes participent obligatoirement au championnat garçons.

Ballons, terrain et panneaux

Un ballon de basket taille n° 6 est utilisé pour les rencontres.

Les rencontres se déroulent sur un terrain aux dimensions normales, la hauteur des panneaux est fixée à 3.05m.

Règles

La présence de 5 joueurs par équipe est exigée pour débiter de la rencontre.

La durée de la rencontre est de 4 périodes de 10 minutes, la mi- temps est de 10 minutes.

En cas de score paritaire en fin de rencontre une prolongation d'une durée de 3 minutes est appliquée. Cette disposition est renouvelée autant que nécessaire afin d'obtenir un score non paritaire à l'issue d'une période de prolongation

Défense "homme à homme" ou "fille à fille"

La défense de zone et la zone presse sont interdites.

Une défense est dite de zone si les joueurs se contentent d'occuper des espaces prédéfinis dans la zone restrictive ou en périphérie de celle-ci.

La défense "homme à homme" est privilégiée. Chaque joueur prend indifféremment en charge la défense individuelle sur un adversaire, et ne doit pas rester statique dans la zone réservée pour apporter une aide défensive.

L'aide défensive reste ponctuelle, et les prises à deux (trappes) momentanées sont autorisées.

Comment éviter que les joueurs défendent en zone : favoriser le jeu rapide en attaque pour retarder la mise place de cette défense de zone, une attaque large et en mouvement avec renversement du jeu, associée à l'utilisation du tir à mi-distance, permet d'éviter ce regroupement défensif adverse source de contestations et de confusions.

Afin de favoriser le bon déroulement du jeu et l'application de cette règle défensive, la communication entre les 2 entraîneurs-coachs reste la priorité pour maintenir un bon esprit sportif

Lors des remises en jeu en zone arrière, l'arbitre ne touche pas la balle sauf en cas de faute ou de retour en zone.

Organisation et classement

En parallèle au championnat Pré région, pour l'accession à l'interdépartement ou à la région, un championnat départemental en trois phases est organisé, phase 1 septembre à octobre, phase 2 novembre à décembre et phase 3 de janvier à mai. Ce championnat est organisé en fonction du nombre d'équipes engagées.

La 1ere phase est une phase de brassage pour les championnats départementaux. Les équipes souhaitant accéder à l'interdépartemental niveau 2 en janvier doivent s'inscrire dans la poule forte départementale à partir de la 1ere phase en septembre. Les équipes classées premières en décembre de chaque championnat départemental poule forte des 4 comités de la zone nord accéderont au championnat Interdépartemental de niveau 2.

La 2e phase est organisée en fonction des brassages de la 1ere phase, et en fonction des équipes de pré région qui redescendent en département et de nouvelles équipes qui s'engageront. Les engagements peuvent être réalisés en octobre, cependant ces équipes ne peuvent pas accéder aux championnats interdépartementaux.

La 3eme phase se déroule à partir de début janvier en poules de niveau.

Il est attribué :

0 point pour forfait ou pénalité ;

1 point pour une défaite ;

2 points pour une victoire.

Le classement est établi en fonction du nombre de points obtenus, du point average particulier, et du point average général dans cet ordre de priorité.

Les équipes classées premières de leurs niveaux à l'issue de la phase 3 de la compétition sont déclarées respectivement championnes de la Vienne de leurs niveaux.

Brûlés

Le nombre de joueurs brûlés ou joueuses brûlées est de 5 par équipe.

La listes de brûlés(es) et d'équipes personnalisés(es) est transmise à la Commission Sportive Jeunes, avec copie au secrétariat administratif une semaine avant le début du championnat.

La non-réception de cette liste en temps voulu entraînera la pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur.